

# FO

LA FORCE SYNDICALE

**MEDDE**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

**MLETR**  
MINISTÈRE DU LOGEMENT  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ



Paris, le 9 septembre 2015

## Une charte des temps...

### ...pour remettre en cause les temps de travail ?

*Y aurait-il une similitude entre la Haute-fonctionnaire à l'égalité professionnelle et le ministre avec la dissonance entre les propos tenus - sur les « 35 heures » - par le Ministre des finances au congrès du MEDEF et ceux tenus, le lendemain, par le Chef du Gouvernement à La Rochelle ?*

*C'est manifestement la question que l'on peut se poser au sortir de la réunion du comité de suivi de la Charte sur l'égalité qui était convoquée hier, 8 septembre !*

### 1. des règles de bonne conduite :

En fait de Charte des temps, l'administration rappelle quelques principes de bonne conduite dans l'organisation des réunions (connaissance au préalable de l'ordre du jour des réunions, rédaction de compte-rendus rapides, courtoisie des participants).

Ces rappels ne nous poseraient pas de problème s'ils n'étaient pas l'occasion de passer à côté du vrai sujet : les temps de travail.

Ni -plus symptomatique encore-, si la présidente de ce comité de suivi respectait les règles qu'elle voudrait préconiser.

Or en matière d'exemplarité nous aurions beaucoup à dire, que ce soit :

- sur la convocation : une réunion annoncée, dans un même courriel, le 7 septembre à 14 h 30 et le 8 septembre à 14 h 00 (elle aura finalement lieu le 8 septembre à 14 h 30)...
- sur le compte-rendu : qui déformait de façon grossière les propos tenus lors de la réunion précédente,
- sur l'ordre du jour : il faudra que nous le lui fassions remarquer pour que l'administration s'aperçoive en début de séance ... qu'elle avait oublié d'en prévoir un !

Quant au projet de charte, alors que l'administration devait nous l'adresser au sortir de la réunion du 7 juillet pour nous permettre de voir les amendements qu'elle avait retenus, puis de lui faire part de nos observations avant la réunion suivante ... elle ne nous l'adressera, contrairement à son engagement, que trois jours avant la réunion (...week-end compris !).

**Plutôt que de commenter ici ce projet, vous le trouverez [ci-joint](#) surligné :**

- **en vert** : les bonnes intentions,
- **en orange** : les affirmations suspectes,
- **en rouge** : les dangers de la rédaction.

### 2. des rappels à la motivation suspecte :

L'administration a donc choisi de rappeler ici un certain nombre de règles (mais pas toutes), vraies ou fausses (on y reviendra plus loin), mais plus pour préciser les conditions dans lesquelles on peut y déroger...

...voire prétendre - par l'usage de mots inappropriés - qu'on pourrait ne pas les respecter !

Il en va ainsi par exemple du rappel des pauses méridiennes de 20 minutes, mais curieusement du silence sur les pauses (toutes les deux heures) dont doivent bénéficier les agents affectés à des postes informatiques (qui, au passage, n'ont pas manqué de se développer depuis la création des CPCM et PSI et pourraient encore être plus nombreux après la spécialisation des services préconisée dans le cadre de la réforme régionale de l'État).

Ou encore des dérogations possibles non pas en raison des « nécessités » de service mais pour « organiser la réponse du service ».

Chacun aura compris quelles portes s'ouvriraient alors aux chefs de services incités, en fin de document, à adapter « LEUR » charte en fonction des ... « spécificités locales » (à chacun sa loi Macron ?).

### **3. des incitations dangereuses :**

Pour Force Ouvrière, cette charte des temps ministérielle doit résoudre les difficultés et non en créer de nouvelles.

Elle ne doit pas être prétexte à inciter les directeurs à disposer d'un document non contraignant pour s'affranchir de leurs obligations (ce que, par ces temps d'attrition des moyens, ils sont trop souvent tentés de faire).

C'est aussi vrai des dépassements d'horaires effectués par les agents : Force Ouvrière exige qu'un terme soit mis aux dispositifs d'écrêtement quand le projet de Charte suggère aux chefs de service de se débrouiller pour trouver des solutions...

Ou quand, au lieu d'ouvrir un droit à la déconnexion, le projet de charte suggère aux agents de se débrouiller eux-mêmes, rappelant simplement que « la connexion permanente n'est pas un impératif »...

Quand on observe par ailleurs que si la charte n'apporte aucun élément concret en termes de droits, elle voudrait en inscrire de plus rigoureux en termes d'obligations.

Ainsi par exemple lorsque la charte précise que l'amplitude maximale d'une journée -connecté ou pas- serait de douze heures alors que des règlements intérieurs en prévoient de moindres. Ce que les experts accompagnant la Haute-fonctionnaire à la réunion d'hier savent pourtant parfaitement ... pour en avoir été parfois les négociateurs côté administration !

Enfin, tout comme l'administration qui a travaillé tout l'été en autarcie sur son projet malgré les échanges que nous devions avoir, non seulement la rédaction de cette charte n'apporte aucune plus-value, bien au contraire, en termes de gestion des temps, mais elle voudrait laisser les coudées franches aux chefs de services pour remettre en cause les règlements ARTT au travers des annexes qui y seraient ajoutées...

...tout en les laissant élaborer ces-dites annexes « avec l'appui de [leur] référent ou référente à l'égalité ».

Mais il est vrai que ce n'est qu'une charte.

Qu'elle n'aura pas valeur contraignante.

Alors à quoi bon leur demander de consulter leur comité technique ?

### **En conclusion :**

Force Ouvrière n'a pas souhaité que ses revendications soient dénaturées dans la confusion semée par l'administration au travers du fonctionnement erratique de ce Comité de suivi et a décidé, comme cela avait été prévu lors de la précédente réunion, d'adresser à sa Présidente ses observations par écrit sur son projet.

Par ailleurs, c'est au Comité technique du 17 septembre prochain que sera présenté le plan d'actions en matière d'égalité.

L'administration ayant refusé de répondre à nos questions sur son avancement à l'occasion de cette réunion de rentrée, c'est donc en CTM que nous poserons ces questions...